



Notes importantes :

- Le nom de la personne qui fait la demande doit être inscrit sur le certificat d'immatriculation délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec.
- Seules les plaques d'immatriculation pour un véhicule de promenade, une habitation motorisée de 3 000 kg ou moins, une motocyclette ou un cyclomoteur sont admissibles. Voir la liste des véhicules non admissibles dans la section « Renseignements généraux ».

Critères d'admissibilité à recevoir la plaque pour vétérans (anciens combattants) (Cochez la case correspondant à votre cas.)

- ☐ J'ai servi en temps de guerre pendant la Deuxième Guerre mondiale, en Corée pendant la guerre de Corée ou au Vietnam pendant la guerre du Vietnam, en tant que membre des Forces armées canadiennes ou des forces alliées ou des Forces armées américaines, ou au sein de la marine marchande ou de la Ferry Command.
- ☐ J'ai servi ou je sers au sein des Forces armées canadiennes, en tant que membre de la force régulière ou de réserve (service rémunéré).
- ☐ J'ai servi au sein de l'OTAN ou dans une mission de maintien de la paix des Nations unies en tant que membre des Forces armées canadiennes ou d'une force alliée ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), d'un autre service de police du Canada ou des services correctionnels fédéraux ou provinciaux.
- ☐ J'ai servi ou je sers au sein de la GRC.

Renseignements sur la personne qui fait la demande (Veuillez écrire en lettres majuscules.)

Nom	Prénom	Date de naissance (Année-Mois-Jour)
Numéro	Rue	Appartement
Ville, village ou municipalité	Code postal	Téléphone
Signature de la personne qui fait la demande	Date (Année-Mois-Jour)	Courriel

Numéro de dossier et numéros de plaques tels qu'ils figurent sur votre certificat d'immatriculation de la Société

Numéro de dossier :	Numéro de plaque :
Numéro de plaque	Numéro de plaque
Numéro de plaque	Numéro de plaque

► Pour obtenir plus de quatre plaques, s'il vous plaît, utilisez l'espace au verso pour indiquer les numéros de plaques supplémentaires.

Preuve de service à joindre (Cochez la case correspondant à votre cas.)

Vous devez joindre une photocopie de la preuve de service indiquée pour votre situation. Le document doit être en français ou en anglais, sinon, vous devez aussi fournir une traduction certifiée conforme.

- ☐ **Personnel à la retraite :** Le *Certificat de service* ou le *Certificat de démobilisation* des Forces armées canadiennes, recto verso (ou l'équivalent pour la marine marchande, les forces alliées, etc.).
- ☐ **Personnel actif :** Une attestation militaire certifiant la nature du service (force régulière ou force de réserve).
- ☐ **Personnel policier ou personnel des services correctionnels :** Une lettre émanant du service policier ou correctionnel auquel vous appartenez et confirmant votre service au sein de l'OTAN ou dans une mission de maintien de la paix au sein des Nations unies. Dans le cas de la GRC, une lettre émanant du service policier et confirmant votre service.

En vertu du *Code de la sécurité routière*, les renseignements personnels recueillis à l'aide de ce formulaire serviront à déterminer l'admissibilité de la personne qui fait la demande à la délivrance d'un certificat d'immatriculation et d'une plaque d'immatriculation pour vétérans (anciens combattants).

Réservé à la
Direction du Québec,
Légion royale
canadienne

En signant le présent formulaire, j'atteste que la personne qui fait la demande répond aux critères définissant un vétéran et qu'elle est en droit d'obtenir une plaque pour vétérans.

Date (Année-Mois-Jour)

Signature de la personne autorisée, Direction du Québec, Légion royale canadienne

Réservé
à la
Société

Signature
de l'employé ou
de l'employée :

Date (Année-Mois-Jour) :

Remarques

Sceau de la
Direction du Québec

Renseignements personnels

La Société ne recueille les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Véhicules non admissibles à la plaque d'immatriculation des vétérans

- Véhicules commerciaux et véhicules à usage spécial (plaque F)
- Remorques, roulottes et tentes-roulottes (plaque R)
- Autobus et minibus (plaque A)
- Véhicules hors route (plaque V)
- Véhicules tout-terrain (plaque V)
- Véhicules de radioamateur (plaques VA2 ou VE2)
- Véhicules à circulation restreinte, comme les tracteurs et autres véhicules de ferme (plaque C)
- Véhicules lourds (plaque L)
- Véhicules de promenade utilisés dans une localité non reliée au réseau routier général du Québec ou à circulation restreinte (plaque C)
- Véhicules utilisant une plaque amovible (plaque X)

Demande de certification de l'admissibilité à recevoir la plaque d'immatriculation pour vétérans (anciens combattants)

- La personne qui fait la demande doit remplir le formulaire et y joindre une photocopie de la preuve de service mentionnée à la section « Preuve de service à joindre ». Des frais d'administration de 15 \$ sont exigés. Ceux-ci peuvent être payés en joignant à la demande un chèque de 15 \$, fait à l'ordre de la Légion royale canadienne – Direction du Québec, ou par carte de crédit en communiquant avec la Direction au 1 877 401-7111, poste 225. Le présent formulaire dûment rempli et signé doit être acheminé au bureau de la Légion royale canadienne, dont l'adresse est indiquée plus bas.
- Sur réception de la demande, la Direction du Québec de la Légion royale canadienne certifie que la personne qui fait la demande est admissible à recevoir la plaque pour vétérans (anciens combattants), le cas échéant. Elle transmet à la Société une copie du formulaire authentifié par le sceau de la Direction du Québec de la Légion royale canadienne et en conserve une photocopie ainsi que les preuves reçues. Vous n'avez pas à vous présenter à un point de service de la Société, ni pour faire votre demande, ni pour recevoir votre plaque pour vétérans (anciens combattants).

Remise de la plaque pour vétérans (anciens combattants)

- La Société reçoit le formulaire authentifié par le sceau de la Direction du Québec de la Légion royale canadienne, vérifie le dossier du client ou de la cliente et, si tout est conforme, délivre le nouveau certificat et la plaque d'immatriculation. En cas de non-conformité, la Société pourrait communiquer avec la personne qui a fait la demande.
- La Société transmet **par la poste**, à l'adresse figurant dans le dossier de la personne qui fait la demande, la nouvelle plaque d'immatriculation pour vétérans (anciens combattants) ainsi qu'un nouveau certificat d'immatriculation.

La nouvelle plaque pour vétérans (anciens combattants) doit être apposée sur le véhicule concerné dès sa réception.

Cette plaque n'est pas transférable, même advenant le don du véhicule concerné.

La Légion royale canadienne
Direction du Québec
2727, rue Saint-Patrick, bureau 105
Montréal (Québec) H3K 0A8

Pour informations :
Téléphone sans frais : 1 877 401-7111
Télécopieur : 514 866-6303
Courriel : pcook@qc.legion.ca

Numéros de plaques supplémentaires tels qu'ils figurent sur votre certificat d'immatriculation de la Société

Numéro de plaque	Numéro de plaque	Numéro de plaque
Numéro de plaque	Numéro de plaque	Numéro de plaque
Numéro de plaque	Numéro de plaque	Numéro de plaque

